

JOURNEE TECHNIQUE 26 mars 2009

Valorisation touristique et protection des espaces naturels littoraux : un juste équilibre à trouver

Synthèse de la journée par **Gabrielle LABESCAT**
Chargée de mission à la Direction du Pôle Littoral, ODIT France

1/ Enjeux de la valorisation touristique des espaces naturels littoraux

Christine BOUYER, directrice du Pôle Littoral d'ODIT France, a introduit la journée en soulignant le rôle considérable des espaces naturels dans la diversification de l'offre touristique littorale française. Le tourisme littoral est actuellement en pleine mutation, les espaces naturels littoraux permettent de répondre aux nouvelles demandes des touristes en matière d'activités et de loisirs. Les espaces naturels littoraux assurent une triple fonction : environnementale, sociale, économique. Ils sont des éléments incontournables des politiques publiques d'aménagement et de développement territorial, ce qui pose la question du juste équilibre entre leur valorisation touristique et leur protection. L'enjeu de cette journée réside dans la nécessité de montrer la valeur de ces espaces spécifiques.

Les données de cadrage présentées par **Sébastien COLAS**, chargé de mission à l'Observatoire du Littoral (IFEN), ont replacé le thème de la journée dans le contexte plus large de la nécessité de préservation du littoral français. L'intervention de Sébastien Colas a notamment apporté des précisions sur la densité de fréquentation du littoral, sur l'état de conservation des sites naturels littoraux, ainsi que sur les mesures de protection mises en œuvre sur ces espaces.

Claudine ZYSBERG, chargée de mission tourisme, sports et montagne au Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, a présenté l'action de l'Etat qui s'attache à valoriser et également à protéger les espaces naturels littoraux, afin d'en favoriser une utilisation raisonnée. L'accent a été mis sur la pluralité des dispositifs juridiques applicables et des structures de gestion existantes ainsi que sur l'intégration de plus en plus prégnante de la valorisation touristique des espaces naturels littoraux dans des démarches de développement durable.

Les espaces naturels littoraux ne se limitent pas à leur vocation touristique, leur ouverture au public leur confère une vocation sociale importante, soulignée par **Vincent JOLIVET**, directeur du réseau national Rivages de France. La valorisation touristique des espaces naturels littoraux est aussi l'occasion de conforter leur place dans les politiques locales et permet de rassembler les collectivités autour d'un projet de territoire collectif. Par ailleurs, la sensibilisation du public à l'environnement et au caractère fragile des espaces naturels littoraux

constitue une véritable prestation touristique qui permettrait de professionnaliser l'accueil sur les sites.

L'intervention de **Geneviève ROUSSEAU**, directrice adjointe de l'Agence des Aires Marines Protégées a permis de faire un point sur l'action d'un second réseau national. Créée en 2006, l'Agence des Aires Marines Protégées est un acteur nouveau qui prend en compte les espaces marins. L'agence est un outil public d'intervention sur les espaces marins, elle a vocation à être un outil intégrateur des politiques publiques mises en œuvre sur le littoral. La future création des parcs naturels marins permettra de créer de nouveaux espaces de projets qui répondront à la fois à des objectifs de protection et de développement durable.

Les outils développés par les départements de l'Hérault et de la Vendée ont permis d'illustrer la mise en place de politiques territoriales de gestion et de protection des espaces naturels littoraux :

- Le département de l'Hérault, comme l'a présenté **Pierre COUTTENIER**, directeur de l'équipement rural et de l'action foncière au Conseil Général de l'Hérault, mène une politique active d'acquisition foncière au moyen des Schémas d'Intervention Foncière (SIF) qui ont pour objectif la préservation et la mise en valeur des espaces naturels dans le cadre d'une politique de développement durable sur le littoral.
- Le Comité Départemental du Tourisme de la Vendée a mis en place le Contrat Environnement Littoral (CEL) en collaboration avec le Conseil Général. Au moyen de ces contrats le département soutient financièrement les communes qui s'engagent dans une démarche de protection, de valorisation et d'aménagement des espaces naturels littoraux, comme l'a indiqué **Sébastien MILCENT**, responsable du développement et de l'ingénierie touristique au Comité Départemental du Tourisme de la Vendée.

2/ Valoriser, aménager, protéger

Ouvrir les espaces naturels littoraux au public nécessite d'accompagner les politiques de valorisation touristique par des politiques d'aménagement, comme le prévoit la démarche des Opérations Grand Site (OGS). **Maria DE VOS**, directrice du Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, a souligné les actions d'aménagement menées par le syndicat mixte de manière à valoriser le site tout en le protégeant (points d'accès au site, aires de stationnement, accueil du public, activités pratiquées, commerces). Ces démarches s'inscrivent dans une volonté d'action pour un tourisme durable sur la dune.

Les interventions de **Jean-Claude ARMAND**, délégué du Conservatoire du littoral en Languedoc-Roussillon et de **Roland GALLINA**, adjoint au chef du pôle aménagement et gestion des sites naturels du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, ont abordé le thème de la revalorisation d'espaces naturels littoraux par le Conservatoire du Littoral et par une collectivité territoriale. Sur le site de l'ancienne dynamiterie de Paulilles, le Conservatoire du littoral et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales ont mis en place une réflexion et un travail commun de concertation afin d'aboutir à un plan de reconversion de l'ancienne dynamiterie située au cœur d'un espace naturel. Le site est actuellement géré par le Conseil Général et est ouvert gratuitement au public en permanence.

Les marais du Vigueirat en Camargue constituent un exemple de démarche éco-responsable et de management environnemental appliquée à la gestion des espaces naturels littoraux, tel que l'a exposé **Mohend MAHOUCHE**, responsable du pôle Alpes-Méditerranée et coordinateur de l'Ecorégion Méditerranée au WWF. La réflexion menée par le WWF sur le site vise à en réduire l'empreinte écologique au moyen d'infrastructures éco-responsables (récupération de l'eau, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets). Les marais du Vigueirat sont le premier site français labellisé EMAS (« Eco Management and Audit Scheme » : système de management

environnemental et d'audit), ce qui constitue une innovation à l'échelle des espaces naturels français. L'ambition étant de faire du site un espace naturel intégré à son milieu, un élément structurant pour le territoire et un moteur de développement durable.

L'intervention de **Michel PELLEGRINO**, référent national sports de vague à l'UCPA et directeur des sites UCPA des Landes, a été l'occasion d'aborder le rôle d'un prestataire de sports de nature dans la valorisation touristique et la protection des espaces naturels littoraux. L'UCPA s'inscrit dans une démarche qui vise sensibiliser le public aux enjeux environnementaux par le moyen des sports de nature. L'institution dispose d'une Charte de l'environnement qui est utilisée comme base de travail au niveau interne pour mettre en œuvre des plans d'action site par site.

3/ Commercialiser, promouvoir, communiquer

La valorisation touristique et la protection des espaces naturels littoraux nécessite des stratégies de commercialisation et de communication. **Magali MALLET**, directrice du Comité Touristique Départemental de la Manche « Manche Tourisme », a présenté la démarche du département dans la mise en œuvre de la promotion touristique adaptée aux espaces naturels littoraux. Le Comité Départemental du Tourisme assure la promotion de son offre touristique en direct ainsi qu'en collaboration avec des tours opérateurs. Plusieurs chartes de qualité ont été récemment mises en place (signalétique, vélo, cheval, pêche), elles permettent de distinguer les activités de nature dans les supports de promotion touristique. A noter que les espaces naturels constituent près de la moitié des séjours touristiques commercialisés dans la Manche et que le CDT mène actuellement une étude sur la valorisation économique du patrimoine naturel.

La création de label et de produits touristiques éco-responsables constitue un moyen de promotion des hébergements touristiques situés à proximité d'espaces naturels :

- Le réseau de villages-vacances Cap France a mené des réflexions autour du tourisme durable et s'est engagé dans la création d'un éco-label « Chouette Nature » décliné autour de plusieurs axes (réduction et tri des déchets, gestion de l'eau et de l'énergie, politique d'achat responsable, animations et activités dans une optique de tourisme durable, ...). **Jean-François BLIN**, responsable du village vacances de Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes), labellisé « Chouette Nature » a apporté des précisions sur le projet d'entreprise des villages vacances labellisés. Ce projet d'entreprise est une démarche d'information, de pédagogie et de sensibilisation au développement durable menée auprès des salariés. En complément de ce projet d'entreprise, une démarche de sensibilisation similaire est menée auprès des clients.
- L'exemple du camping Sunelia l'Atlantique (Finistère) développé par **Anne CALIPPE**, responsable du camping, apporte une autre illustration de la démarche de labellisation. Le camping a obtenu la labellisation « Clé Verte », premier label environnemental international pour l'hébergement touristique, et s'est engagé dans des actions volontaires de réduction de ses impacts énergétiques et de sensibilisation de sa clientèle sur le respect des espaces naturels littoraux à proximité.

Un dernier exemple d'hébergement touristique a été développé par **Philippe BOSSANNE**, Président directeur général d'Huttopia. La marque « Huttopia » se veut porteuse de valeurs environnementales par le retour au camping nature, respectueux de l'environnement et entièrement conçu avec des matériaux naturels et complètement démontables de manière à ne laisser aucune trace sur le territoire. Ce mode de camping permet de concilier à la fois l'attractivité touristique et la sauvegarde des espaces naturels littoraux. A noter qu'il existe déjà un camping de la société Huttopia à Noirmoutier. D'autre part, l'aménagement d'un camping similaire est en projet sur l'Île d'Yeu.

La promotion des espaces naturels littoraux passe également par l'événementiel, comme le montre l'exemple du « Printemps des Landes » présenté par **Marianne RIBOULET**, chargée de la promotion du Printemps des Landes au Comité Départemental du Tourisme des Landes. Initié en 2006, le Printemps des Landes est un événement au service de la valorisation touristique et de la préservation des espaces naturels littoraux. Il vise à répondre à une volonté de « désaisonnalisation » de l'activité touristique en rendant le littoral landais attractif touristiquement dès le printemps. Cet événement est un modèle de réussite, il marque désormais l'ouverture de la saison touristique landaise. De plus, il mobilise l'ensemble des acteurs touristiques locaux et s'inscrit dans une logique de création de réseaux.